



DELIBÉRATION N° 64/2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

OBJET : Ecole Municipale de Musique de Volvic : Modification des tarifs et du règlement intérieur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois le vingt-sept avril, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni
sous la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 21 avril 2023.

Etaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – M. Jean-Louis ANTONY – Mme Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE – Mme Nadège BROSSAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – Mme Lucie PINTO – M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Yannick ALCACER – M. Emmanuel DENIS – Mme Caroline POULET – Mme Julie FAITOUT – Mme Colette DESJOURS - Mme Véronique CHARTIER – M. Daniel BAPTISTE – M. Joël DE AMORIM – M. Bruno DARCILLON – M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU

Etaient représentés :

M. Halim YALCIN par M. Laurent THEVENOT
M. Eric AGBESSI par Mme Véronique CHARTIER
Mme Christina ZELUS par M. Joël DE AMORIN
M. Christophe VIEIRA par Mme Colette DESJOURS
M. Alexis VALLENT par M. Nicolas BONJEAN

Etaient absents :

M. Emmanuel DENIS est désigné secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Par délibération 81/2022 du 23 juin 2022, le Conseil municipal a adopté, comme suit, les tarifs de l'Ecole Municipale de Musique de Volvic pour 2022/2023 :

	A	B	C	Tarif unique	Tarif unique
DROIT D'INSCRIPTION <i>(adhésion de base donnant accès à l'Atelier Découverte, Formation Musicale et Musiques Actuelles)</i>	26 €	37 €	40 €	59 €	82 €
COTISATION INSTRUMENTALE	36 €	48 €	63 €	77 €	184 €
DROIT + COTISATION	62 €	85 €	103 €	136 €	266 €
Ateliers EVEIL/INITIATION	12 €			27 €	32 €
Ateliers Percussions ou Chorale Adulte	21 €			43 €	53 €
Droit et Cotisation AVEC participation Classe d'Orchestre	Abattement de 30 % sur le coût de l'inscription de l'élève concerné. Non cumulable avec le tarif dégressif appliqué à partir de deux inscrits par famille				

Accusé de réception en préfecture

063-216304709-20230427-64-2023-DE

Date de télétransmission : 22/05/2023

Date de réception préfecture : 22/05/2023

Page 1 sur 3

Il convient de préciser :

- Qu'il est appliqué un barème dégressif suivant le nombre d'enfants inscrits d'un même foyer :
 - pour 2 enfants, 10 % de remise sur le coût total des inscriptions ;
 - pour 3 enfants, 20 % de remise sur le coût total des inscriptions ;
 - pour 4 enfants, 30 % de remise sur le coût total des inscriptions au-delà, la remise est plafonnée à 30 % quel que soit le nombre d'enfants inscrits.
- Que les tarifs pour les élèves volvicois sont calculés sur la base des quotients familiaux (QF) suivants :
 - Tarif A : QF de 0 à 700 €
 - Tarif B : QF de 701 à 1 200 €
 - Tarif C : QF de 1 201 à Plus

Tarifs pour la location d'instruments :

INSTRUMENTS	LOCATION / MOIS
BATTERIES ETUDE MAXTONE	23 €
TROMPETTES COURTOIS	23 €
EUPHONIUMS	28 €
TROMBONES BLESSING	23 €
CLARINETTES BUFFET CRAMPON	23 €
SAXOPHONE ALTO YAMAHA	31 €
SAXOPHONE ALTO JUPITER	31 €
SAXOPHONE COURBE HOHNER	31 €
FLUTES YAMAHA	23 €
GUITARE ELECTRIQUE IBANEZ	15 €
COR D'HARMONIE BESSON	31 €

De plus, le Conseil municipal a adopté par cette même délibération le nouveau règlement intérieur de l'école de Musique prenant en compte les tarifs exposés ci-dessous.

Ainsi, il est proposé, d'adopter les nouveaux tarifs de l'Ecole Municipale de Musique de Volvic, tels que présentés ci-dessous à compter du 1^{er} septembre 2023, étant précisé que ces nouveaux tarifs ont été augmentés de 6% (avec arrondi à l'entier supérieur si le chiffre après la virgule est supérieur à 5 et à l'entier inférieur si le chiffre après la virgule est inférieur à 5) pour prendre en compte le niveau d'inflation (Taux INSEE janvier 2023) des dépenses de fonctionnement du service :

DESCRIPTION	VOLVICOIS (Trimestre)			COMMUNES R.L.V. (Trimestre)	EXTERIEURS (Trimestre)
	A	B	C	Tarif unique	Tarif unique
DROIT D'INSCRIPTION <i>(adhésion de base donnant accès à l'Atelier Découverte, Formation Musicale et Musiques Actuelles)</i>	28 €	39 €	42 €	63 €	87 €
COTISATION INSTRUMENTALE	38 €	51 €	67 €	82 €	195 €
DROIT + COTISATION	66 €	90 €	109 €	144 €	282 €
Ateliers EVEIL/INITIATION	13 €			29 €	34 €
Ateliers Percussions Brésiliennes ou Chorale Adulte	22 €			46 €	56 €
Droit et Cotisation AVEC participation Classe d'Orchestre	Abattement de 30 % sur le coût de l'inscription de l'élève concerné. Non cumulable avec le tarif dégressif appliqué à partir de deux inscrits par famille				

Les tarifs pour la location d'instruments demeurent, quant à eux, identiques à ceux présentés ci-dessus étant précisé que la mise à disposition des instruments est gratuite pour les débutants de 1^{ère} année (sans aucune formation).

De plus, afin de ne pas avoir à modifier le règlement intérieur de l'Ecole Municipale de Musique de Volvic, il vous est proposé de ne plus faire figurer dans ce règlement intérieur les tarifs exposés ci-dessus et d'adopter le nouveau règlement intérieur modifié ainsi.

Ainsi, le Conseil Municipal, Nadège BROSSAUD entendue, et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'adopter les nouveaux tarifs de l'Ecole Municipale de Musique de Volvic, tels que présentés ci-dessus à compter du 1er septembre 2023 ;
- De ne plus faire figurer dans ce règlement intérieur les tarifs exposés ci-dessus, afin de ne pas avoir à modifier le règlement intérieur de l'Ecole Municipale de Musique de Volvic et d'adopter le nouveau règlement intérieur modifié ainsi et annexé à la présente délibération.

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture
le :
Publié ou notifié
Le :

Le Maire,
Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Laurent THEVENOT

